

Ce mardi 9 février 2016, la visite des délégués territoriaux de l'ARS était attendue. La veille, ces derniers avaient laissé entendre un renoncement à leur venue puisque notre direction affirmait que le conflit était en passe de se résoudre. Balivernes ! Le statu quo est toujours d'actualité.

A 13h30, les personnels ont répondu présents et massivement pour recevoir nos hôtes du jour. Un comité d'accueil pacifiste, composé entre-autres d'usagers et de camarades. Encore merci aux Postiers, agents d'EDF, délégués de l'entreprise CASSAGNE, représentants de l'USD CGT Haute-Garonne, etc. venus apporté leur soutien.

A 14 h30, une délégation composée de dix personnes (3 représentants de chaque organisation syndicale, 4 professionnelles représentant les services de Médecine, Bloc Opératoire, Chirurgie et Réanimation) est acceptée à la table des négociations.

Le délégué territorial de l'ARS plante vite le décor. Il ne se substituera nullement à notre direction ; les directives de cette dernière sont de son propre ressort.

Le secrétaire syndical de la CGT locale rappelle l'historique du conflit. Le manque ou l'absence de concertation avec les personnels, le fait d'éluder les instances représentatives du personnel sont mis en exergue. Il rappelle que le DRH considère les arguments de notre motion déposée en CTE comme « billevesées et calembredaines ».

Plus d'une heure est consacrée aux agents du bloc opératoire. L'application systématique des récupérations d'heures d'astreintes sur le cycle de travail est à l'origine de la dissension. Pourtant, aucun cadre législatif ne peut imposer cette mesure. Tous les efforts des personnels qui ont œuvré pour une organisation de travail efficiente et réaliste sont réduits à néant par l'inflexibilité et l'autoritarisme de notre DRH. Consternant, n'est-ce pas ?

Les agents référents de Médecine et de Chirurgie ont, tour à tour, clairement exposé leur situation. En Médecine, la déliquescence des conditions de travail générée par une prise en charge de patients atteints de pathologies de plus en plus lourdes, avec des effectifs restreints, engendrent un burn-out tangible.

Le respect par la direction de la dérogation des 12 heures sans dépassement d'horaires est appréciable et nécessaire. Cependant, les transmissions orales des dossiers patients n'est plus possible dans ce créneau horaire par faute de personnel pour effectuer les chevauchements. Même si la direction déclare que l'obligation repose seulement sur la traçabilité des transmissions écrites, la nécessité de transmissions orales est indéniable pour la sécurité des patients. La perte d'informations ne peut être que préjudiciable aux usagers. Ce qui revient à dire que les agents trop consciencieux devront le prendre à leur compte (bénévolat !).

Un agent du service de Réanimation évoque l'application d'un cycle de travail imposé par l'encadrement qui fait état de 60 heures par semaine. Inacceptable, intolérable !! Bien sûr, le cycle proposé par les acteurs concernés a été rejeté.

Le rappel itératif des agents sur les jours de repos a été abordé. Notre demande pour la mise en place d'un pool de suppléance ou d'une augmentation des effectifs cibles n'est bien sûr pas retenue ; l'équilibre budgétaire s'impose.

Notre directrice et notre Président de la CME rappellent que cette grève est très dommageable pour les finances de l'institution. A qui la faute ?

Clôturent la réunion, la délégation de l'ARS salue la qualité des échanges et le climat serein qui s'est dégagé lors de cette séance. Pour elle, la sortie du conflit est imminente si chacun y met du sien. En gros, débrouillez-vous !

Un compte rendu de nos échanges est fait aux grévistes omniprésents. Leur décision est alors unanime : la grève continue !

Demain, à notre demande, une nouvelle rencontre avec la direction est envisagée. Puisse-t-elle être suivie d'effets positifs !!!!